

HAMON & CIE INTERNATIONAL SA
RUE ANDRE DUMONT, 6
1435 MONT SAINT GUIBERT
N°ENTREPRISE : 0402.960.467
LA « SOCIÉTÉ »

Rapport Spécial du Conseil d'administration du 18 juin 2021 sur la continuité des activités de la Société, en application de l'article 7:228 du Code des sociétés.

1. Introduction

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 7: 228 du Code des sociétés et des associations compte tenu de ce que les pertes de l'exercice ont réduit l'actif net à moins d'un quart du capital social de Hamon & Cie (la "Société").

Il ressort des comptes de la Société au 31 décembre 2020 une perte de € -18.783.530,42, de sorte que la perte reportée s'élève au 31 décembre 2020 à € -153.897.560,71.

Le capital social de la Société s'élève à € 35.170.611,60 or l'actif net étant de € 2.837.174,98, il en résulte que l'actif net se situe à un montant inférieur au quart du capital social par suite de pertes, ce qui entraîne l'application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations (ex article 633 du Code des sociétés).

Cet article prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires en vue de décider de la dissolution de la Société ou des mesures annoncées dans l'ordre du jour afin d'assurer la continuité de la Société.

2. Etat de la situation financière de la Société

Ainsi qu'il résulte du rapport de gestion établi par le Conseil le 18 juin 2021, les comptes de résultats sociaux se présentent comme suit.

Le résultat est négatif de EUR 18,8 millions résultant des charges financières non-récurrentes de EUR 89 millions détaillées ci-dessous, malgré des produits financiers non-récurrents de EUR 58,5 millions.

Le résultat d'exploitation est en augmentation par rapport à 2019, à EUR 10,6 millions contre EUR 1,6 million un an plus tôt. Cette amélioration est principalement générée par la variation des produits et des charges d'exploitation non récurrents. Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à EUR 7,6 millions et correspondent au revenu généré par les opérations de consolidation fiscale au sein des entités belges du Groupe. En 2019, des réductions de valeur sur créances commerciales intra groupe avaient été comptabilisées pour EUR 1,6 million. Les charges d'exploitation non récurrentes de EUR 1,1 million sont liées à des frais de restructuration.

Les services et biens divers ainsi que les rémunérations diminuent de EUR 1,6 million par rapport à 2019, principalement en raison d'économies réalisées par le Groupe. Cette baisse explique par ailleurs la réduction du chiffre d'affaires.

La Société revoit chaque année les valeurs comptables de ses participations. Lorsque ces valeurs sont supérieures à la valeur de marché estimée, elle comptabilise des réductions de valeur sur participations. En raison de l'évolution attendue des résultats de certaines filiales, des réductions de valeur nettes sur participations pour un montant de EUR 10,8 millions ont été comptabilisées (contre un montant de EUR 4,5 millions en 2019).

De la même manière, la Société évalue la capacité des filiales à rembourser les créances financières intra-groupe. Cet exercice a engendré des réductions de valeur ou des abandons définitifs de créances pour un montant total de EUR 62,8 millions (EUR 43 millions en 2019).

Les provisions pour risques et charges, constituées pour faire face aux engagements dans le cadre de l'arrêt des activités au Brésil ainsi que d'autres risques liés à des filiales du Groupe, passent de EUR 18,6 millions en 2019 à EUR 32,3 millions cette année. L'augmentation de ces provisions pour risques et charges de EUR 13,7 millions (réduction de EUR 3,8 millions en 2019) est la conséquence de risques additionnels liés à des filiales du Groupe.

Ces différentes charges, à savoir les réductions de valeur nettes sur participations, les réductions de valeur et les abandons définitifs de créances, ainsi que le mouvement de provisions pour risques et charges, ont été reprises en charges financières non-récurrentes pour un montant de EUR 89 millions (EUR 44,4 millions en 2019).

Outre l'impact des charges financières non-récurrentes, les charges financières reprennent les différences de change, le coût de la dette de la société et des frais de garanties bancaires relatifs aux activités des filiales.

Les produits financiers reprennent essentiellement les dividendes perçus des filiales, les intérêts sur les prêts qui leur ont été consentis ainsi que des différences de change positives.

Les produits financiers non-récurrents incluent essentiellement des reprises de réductions de valeur sur des positions intra groupe pour un total de EUR 58,5 millions.

La Société clôture l'exercice avec un résultat négatif de EUR 18,8 millions (EUR - 24,2 millions en 2019).

Les frais d'établissement comprennent principalement des coûts relatifs aux refinancements de l'emprunt obligataire et du crédit syndiqué effectués en 2019 ainsi qu'aux augmentations de capital successives de 2018. Les frais d'établissement ont été réduits de EUR 0,9 million en 2020 suite principalement aux amortissements des couts d'augmentation de capital et des couts d'emprunts.

Les immobilisations incorporelles reprennent principalement les frais de développement et de déploiement de notre ERP.

La variation du poste participations dans le compte des immobilisations financières provient principalement des réductions de valeur.

Les postes de créances à long terme, de créances à court terme et autres dettes à court terme évoluent en fonction de la situation de trésorerie des filiales. Les variations proviennent également des réductions de valeur et des abandons de créances. Sont classées en long terme les créances sur entreprises liées destinées à soutenir durablement ces filiales.

Au passif, les fonds propres s'établissent à EUR 2,8 millions, en diminution de EUR 18,8 millions, résultant du résultat négatif de l'année.

La dette financière à court terme est constituée principalement d'emprunts intra-groupe à court terme ainsi que le crédit syndiqué s'élevant 24,3 millions et le crédit-pont octroyé par la Sogepa pour un montant de 6,0 millions. Au 31 décembre 2020, la dette à long terme comprend l'emprunt obligataire de EUR 33 millions et l'emprunt subordonné de EUR 28 millions.

Evolution des capitaux propres et de l'endettement avant recapitalisation

Les capitaux propres du Groupe ont été impactés négativement par le résultat net reconnu sur l'année écoulée pour s'établir à EUR -18,8 millions à fin décembre 2020. Sur ces bases, le ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés » est passé de 1,8 à fin 2019, à 13,5 à fin décembre 2020.

en EUR millions	31/12/2019	
Dettes financières non-courantes	47,3	58,5
Dettes financières courantes	59,7	39,7
Trésorerie	(41,7)	(30,7)
Dettes financières nettes	65,3	67,5
Dettes subordonnées	23,5	10,1
Capitaux propres	(18,8)	27,2
Capitaux propres ajustés	4,7	37,3
Ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés »	13,5	1,8

3. Description des mesures proposées

« Roadmap 2025 » et perspectives de résultats

La « Roadmap 2025 » résulte d'une revue stratégique approfondie réalisée au cours du second semestre 2020. Les perspectives de résultats pour les années à venir intègrent les axes stratégiques repris dans la « Roadmap 2025 », tiennent compte des évolutions négatives du résultat au 31 décembre 2020 et des incertitudes liées à la sortie de la pandémie mondiale. Malgré les axes stratégiques qui seront mis en œuvre et l'impact de l'acquisition d'Esindus en 2020, nos prévisions de résultats à moyen terme sont en recul par rapport aux prévisions passées tant au niveau du chiffre d'affaires que du niveau d'EBITDA, même si les objectifs à long terme restent inchangés.

Les paramètres clés du processus de prévisions de résultats comprennent les estimations de chiffre d'affaires, de taux de marge ainsi que de charges salariales et frais généraux.

Compte tenu des caractéristiques de nos activités de contrat long terme, le chiffre d'affaires dépend largement de la conversion du carnet de commandes de début d'exercice ainsi que des prises de commandes de l'année étant entendu que celles réalisées au second semestre n'impactent que dans une moindre mesure le chiffre d'affaires de l'exercice. L'expérience indique que les taux de conversion du carnet de commandes et des prises de commandes

permettent d'estimer le chiffre d'affaires. Les taux de marge sont connus au niveau du carnet de commandes et estimés pour les prises de commandes.

Au 31 décembre 2020, le carnet de commandes du Groupe s'établit à EUR 368,3 millions (EUR 380 millions à taux de change inchangé), en hausse de 4 % par rapport à fin décembre 2019, ce qui permet de sécuriser en partie le chiffre d'affaires attendu sur 2021. Le Conseil d'administration est toutefois conscient que les résultats du Groupe dépendent aussi du niveau des prises de commandes, de leur timing ainsi que du bon avancement dans l'exécution des projets. A cet égard, la pandémie du Covid-19 a continué à affecter significativement la réalisation de nos objectifs du premier semestre 2021 principalement au niveau des prises de commandes ainsi que de notre capacité à exécuter certains projets. Il existe donc une réelle incertitude quant à la réalisation des objectifs de la Roadmap 2025, ce qui aurait un impact significatif sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents, ainsi que le cashflow opérationnel.

Refinancement 2019

En 2019, les principales dettes bancaires et l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un refinancement global. Les principales conséquences de ce refinancement ont été (i) le report de l'échéance de ces dettes de janvier 2020 à janvier 2025 et (ii) la réduction du remboursement à l'échéance de l'emprunt obligataire. A cet égard, on rappellera que les partenaires bancaires avaient en 2017 consenti des abandons de dettes à concurrence de EUR 89 millions.

En 2020 et comme prévu dans l'accord de refinancement, le Groupe a refinancé certaines facilités bancaires locales et a été en mesure de maximiser l'utilisation du prêt subordonné.

En 2020, le Groupe n'a, par ailleurs, pas été en mesure de satisfaire aux covenants repris dans l'accord de refinancement. Ces covenants, négociés avec les partenaires bancaires, calculés sur 12 mois roulants, tous les 6 mois, à partir du 30 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

- montant minimum de ventes passant progressivement de EUR 241 millions au 30 juin 2020 à EUR 342,7 millions au 31 décembre 2024;
- montant minimum d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents, passant progressivement de EUR 8 millions au 30 juin 2020 à EUR 20,5 millions au 31 décembre 2024 ;

Compte tenu des résultats du Groupe au 30 juin 2020 et compte tenu des incertitudes liées à l'impact de la pandémie sur les résultats du Groupe, un waiver portant sur le covenant en matière d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents au 30 juin et au 31 décembre 2020, a été demandé à nos partenaires bancaires durant le deuxième trimestre 2020. Il a été accordé par le syndicat bancaire dans le courant du mois d'août, c'est-à-dire après la date de clôture au 30 juin 2020. Etant donné que le covenant en matière d'EBITDA au 30 juin 2020 n'était pas respecté et que l'accord du syndicat bancaire n'est intervenu qu'après la date de clôture des comptes, la dette bancaire (hors dettes subordonnées) a été reclassée en dettes à court terme, en application d'IAS 1 et un amortissement accéléré de EUR 2,1 millions a été acté sur la juste valeur de la dette conformément à l'IFRS 9 (voir note 12).

Le covenant en matière de ventes au 31 décembre 2020 n'est pas respecté et un waiver a été obtenu de nos partenaires bancaires dans le cadre de la recapitalisation du Groupe en 2021.

Plan de recapitalisation de juin 2021

Dans le courant du deuxième semestre 2020, et compte tenu de l'évolution des résultats du Groupe et des conclusions préliminaires du plan Roadmap 2025, des discussions ont été engagées avec la Sogepa, actionnaire majoritaire de Hamon, et les partenaires bancaires afin d'assurer que le Groupe disposerait des moyens et de la structure financière nécessaires pour mener à bien le nouveau plan stratégique et traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions. Ces discussions ont débouché sur la signature, le 21 avril dernier, d'un term sheet dont la mise en œuvre effective dépendait de l'accord des créanciers obligataires sur l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035. Cet accord ayant été obtenu le 3 juin dernier, le plan de recapitalisation a donc été mis en œuvre à travers les éléments suivants :

- Augmentation de capital de EUR 15 millions entièrement souscrite par la Sogepa ;
- Abandon de créances des partenaires bancaires à concurrence de EUR 25 millions à répartir comme suit :
 - 100% de la tranche subordonnée, à savoir EUR 14 millions ;
 - EUR 11 millions sur la tranche RCF senior ;
- Réduction immédiate du montant disponible sur la ligne d'émission de garanties mise à disposition par le syndicat bancaire de EUR 10 millions. Par ailleurs, de nouveaux covenants ont été négociés avec nos partenaires bancaires comme suit :
 - montant minimum de liquidités, testé mensuellement sur un périmètre de consolidation excluant Esindus, à EUR 15 millions jusqu'au 31 août 2021, puis à EUR 20 millions à partir du 30 septembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2022;
 - montant minimum de ventes passant progressivement de EUR 272 millions au 31 décembre 2022 à EUR 286 millions au 31 décembre 2024;
 - montant minimum d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres résultats non récurrents, passant progressivement de EUR 8,4 millions au 31 décembre 2022 à EUR 12,3 millions au 31 décembre 2024;
- Conversion en actions du solde de la tranche revolving senior octroyée par les banques, à savoir EUR 2,1 millions ;
- Conversion en actions d'une partie de la tranche revolving senior octroyée par la Sogepa pour un montant équivalent de EUR 2,1 millions ;
- Le solde des tranches revolving senior et subordonnée octroyées par la Sogepa, à savoir EUR 26,8 millions, sera converti en une nouvelle tranche subordonnée dont la maturité sera portée à janvier 2035 ;
- Extension de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035 ;
- Mise à disposition conditionnelle d'un prêt complémentaire de EUR 5 millions par la Sogepa, dans le cas où un retard surviendrait dans le cadre de la mise en place de Roadmap 2025 ;

Ces transactions permettent au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres de EUR -18,8 millions au 31 décembre 2020 à environ EUR 23 millions (*pro forma* IFRS hors résultats 2021), auxquels s'ajoute un prêt subordonné long-terme d'environ EUR 26,8 (*pro forma* IFRS) millions octroyé à 100% par l'actionnaire majoritaire.

En outre, une deuxième phase de renforcement des capitaux propres du Groupe a été validée par le Conseil d'administration et les principaux créanciers du Groupe, qui s'articule autour des éléments suivants :

- Augmentation de capital en numéraire via appel public à l'épargne pour un montant maximum de EUR 7,04 millions ;
- Possibilité offerte aux créanciers obligataires de convertir partiellement le prêt obligataire en actions de la société pour un montant de EUR 2,05 millions ;

Ces deux opérations sont planifiées pour le 4^{ème} trimestre 2021. L'augmentation de capital en numéraire fera l'objet d'un prospectus approuvé par la FSMA qui sera publié durant l'automne.

Trésorerie et risque de liquidité

Outre les incertitudes liées à la mise en place du plan de recapitalisation dont question ci-dessus, la continuité d'Hamon dépend de l'évolution de la trésorerie du Groupe, qui résulte d'une gestion maîtrisée de son fonds de roulement et notamment des éventuels retards dans les encaissements, inhérents aux activités d'Hamon.

Les projections de trésorerie pour les 12 prochains mois se basent sur un ensemble de données dont (i) les flux de trésorerie attendus sur les projets repris dans le carnet de commandes au 31 décembre 2020 ainsi que sur les prises de commandes prévues pour les 4 trimestres à venir (ii) les décaissements liés aux charges salariales et frais généraux, (iii) les évolutions attendues des flux de trésorerie au niveau du fonds de roulement ainsi que (iv) des opérations spécifiques permettant d'optimiser la position de trésorerie du Groupe qui reste très décentralisée et donc pas complètement mobilisable à très court terme.

L'expérience indique que les projections de trésorerie sont toujours sensibles aux évolutions prévues du fonds de roulement ainsi qu'à la réalisation effective du budget, notamment en matière de prises de commandes. Quant à la gestion et à la réalisation des projets, qui définissent le montant de nos facturations et de nos marges, le nouveau management met tout en œuvre pour réduire au maximum (i) les difficultés que le Groupe a pu connaître dans le passé et (ii) les challenges liés au Covid-19 et à la mise en place du plan de recapitalisation qui continuent à peser sur la réalisation des projets au cours du premier semestre 2021.

Les projections mensuelles de trésorerie, établies selon les hypothèses décrites ci-dessus, ainsi que les analyses de sensibilité sur ces hypothèses indiquent que la trésorerie du Groupe devrait rester à un niveau qui lui permet de faire face à ses engagements, en restant toutefois tendue vu l'impossibilité de contracter de nouvelles lignes de crédit et les effets de la pandémie sur nos activités.

Le prêt complémentaire de EUR 5 millions de la Sogepa, ainsi que l'augmentation de capital de EUR 7,04 millions prévue pour le 4^{ème} trimestre 2021 sont intégrés dans les projections mensuelles de trésorerie. Ces apports sont nécessaires et leur absence mettrait le Groupe dans une situation de trésorerie extrêmement difficile.

4. Justification du principe de continuité

Outre les incertitudes, évoquées ci-dessus, qui subsistent à la date d'arrêt des comptes consolidés quant à la mise à disposition du prêt complémentaire de la Sogepa et au succès de l'augmentation de capital prévue pour le 4^{ème} trimestre, le Conseil d'administration est conscient que la continuité du Groupe dépend également de sa capacité à maîtriser son niveau de trésorerie, lequel dépend très largement de la réalisation effective des axes stratégiques définis dans la « Roadmap 2025 » et des résultats futurs qui en découlent.

Comme toutes les sociétés, Hamon devra également faire face aux incertitudes liées à l'évolution de la situation macro-économique et des marchés mondiaux ainsi qu'à l'incertitude liée à la crise sanitaire actuelle. Ces risques et incertitudes n'entachent toutefois pas la confiance du Conseil d'administration.

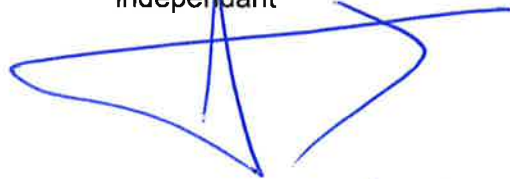
Toutefois, sur la base de l'activité de l'année 2020, des perspectives à moyen terme reflétées dans le plan « Roadmap 2025 » et du plan de recapitalisation 2021, tels que présentés ci-dessus, le Conseil d'administration a estimé qu'il est justifié de maintenir le principe de continuité pour la préparation des états financiers consolidés.

5. Recommandation du Conseil

Confiant dans les efforts de transformation du Groupe et dans l'ensemble des mesures mises en oeuvre afin de redresser la situation et la structure financières de la Société et du Groupe, **le Conseil propose à l'assemblée générale du 20 juillet 2021 de voter la poursuite des activités de la Société.**

Pour le Conseil d'administration, le 18 juin 2021

Alexandre Grosjean, administrateur
indépendant



Botheia SAS représentée par Marie-Odile
Reynauld- Lavenant administrateur

